

## **Informations concernant l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) du particulier employeur ou d'une garde à domicile**

### **Qui donne l'agrément aux assistant(e)s maternel(le)s ?**

Les assistant(e)s maternel(le)s sont agréé(e)s par le [Conseil Départemental](#).

### **Où trouver les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s ?**

Les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France sont fournies par le [Conseil Départemental](#) sous forme de listes par communes qui sont disponibles auprès :

- De chaque mairie
- Du **Relais Assistantes Maternelles**
- Du **Centre de Protection Maternel Infantile** (PMI)
- Sur le site [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr) portail gratuit d'information de la Cnaf dédié à l'enfance et à la parentalité

### **Qui peut m'accompagner dans ma recherche de mode de garde ?**

- Le **service de Protection Maternel Infantile** (PMI)
- Le **Relais Assistantes Maternelles** (RAM) itinérant du CIAS de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France.

C'est un service à destination des assistant(e)s maternel(le)s du particulier employeur, des gardes à domicile et des parents qui les emploient.

### **Comment connaître les prestations sociales liées à la grossesse, à la naissance et à la garde du jeune enfant ?**

La Caisse d'Allocation familiale est là pour vous renseigner : [CAF du Val d'Oise](#)

Si vous faites garder votre (ou vos) enfant(s) de moins de 6 ans par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche vous pouvez prétendre, selon conditions, à un [complément de libre choix du mode de garde](#).

### **Ais-je droit à un crédit d'impôt pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile ?**

Pour connaître vos droits concernant les frais de garde de jeunes enfants : [Crédit d'impôts](#)

Le centre Pajemploi envoie chaque année aux parents employeurs un récapitulatif fiscal afin de leur permettre de compléter leur déclaration d'impôts.

### **Sur quels sites puis-je faire une simulation des prestations d'accueil du jeune enfant et du coût du mode de garde ?**

- [Monenfant.fr](http://Monenfant.fr)
- [Pajemploi](#)
- [Casamape](#)

## Où trouver un modèle de contrat de travail et où effectuer les déclarations de l'assistant(e) maternel(le) tous les mois ?

[Pajemploi](#) est un service des Urssaf sur lequel vous pouvez trouver un modèle de contrat de travail, faire une simulation du salaire mensualisé et trouver des informations juridiques sur le contrat de travail à établir avec un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou une garde d'enfant à domicile.

C'est également le site où l'employeur déclare tous les mois les salaires versés au salarié.

Depuis janvier 2005, l'accueil de l'enfant chez un(e) assistant(e) maternel(le) employé(e) par les particuliers est régi par la **convention collective nationale des assistant(e)s maternel(le)s**.

## Où trouver l'attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières de l'assistant(e) maternel(le) suite à un arrêt maladie ou congé maternité ?

Le salarié est indemnisé par la [Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise](#) et [l'IRCEM](#) pendant son arrêt maladie.

Attestation pour le paiement des indemnités journalières en [Formulaire papier](#) ou attestation à remplir directement [sur internet](#)

## Où obtenir l'attestation employeur à remettre à l'assistant(e) maternel(le) en fin de contrat ?

Attestation employeur sur le site de [Pôle emploi](#)

## Où trouver un modèle de certificat de travail à remettre à l'assistant(e) maternel(le) en fin de contrat ?

[Modèle de certificat de travail](#) de Pajemploi

### Pour toute information juridique ou administrative

- [Casamape](#)
- [Direccte Ile de France](#) services de renseignement en droit du travail
- [Le site officiel de l'administration française](#) ou Tél : 3939
- [Fédération des Particuliers Employeurs de France](#) Tél : 09.70.51.50.50
- [Syndicat des particulier employeurs](#)
- [Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles](#) (RDV possible gratuitement avec une juriste en droit social)